

TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (221.B0)



Alternance travail-études – Entreprises

***Les stages doivent être rémunérés, d'une durée de 8 à 14 semaines pendant l'été pour une moyenne de 28 heures par semaine.**

Compétences des stagiaires

Après une année d'études (stage 1)

- Connaissance du travail de la technicienne ou du technicien et des travaux de génie civil.
- Prendre des mesures.
- Assister à un levé altimétrique.
- Effectuer des croquis.
- Rédiger un carnet de notes d'arpentage.
- Relever les caractéristiques techniques des matériaux de construction.
- Effectuer des dessins assistés par ordinateur (logiciel AutoCad).
- Interpréter des plans de construction.
- Participer à des analyses de matériaux de construction granulaires.
- Participer au respect des mesures en santé et sécurité sur les chantiers de construction. Détenteur de la carte de la CSST avec mention SIMDUT.

Après deux années d'études (stage 2)

- Assister aux levés topographiques et faire de la mise en plan.
- Participer à l'implantation de travaux de construction.
- Prélever des échantillons.
- Effectuer des essais sur des matériaux granulaires, les enrobés bitumineux et le béton de ciment.
- Participer au contrôle qualitatif des matériaux de construction.
- Rédiger des procès-verbaux et des rapports techniques des essais.
- Dessiner des plans.
- Faire le calcul des quantités en préparation des estimations de coût des travaux de construction.
- Participer à toute autre tâche connexe à son domaine.

